

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 23 JANVIER 2020

Convocations adressées le 17 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués votants : 10

Nombre de délégués titulaires en exercice : 14

Étaient présents :

Frédéric AUGIS ; Christian BRAULT ; Martine BELNOUE ; Michel PADONOU ;
Michel GILLOT ; Patrick CHALON ; Claude CHESNEAU ; Christian GATARD ;
Bernard LORIDO ; Brigitte PINEAU ; Sébastien MARAIS.

Absent(s) excusé(s) :

Philippe BRIAND ; Cédric DE OLIVEIRA ; Jacques JOSELON ; Laurent RAYMOND ;
Corinne CHAILLEUX ; Bernard PLAT ; Wilfried SCHWARTZ ; Christophe BOUCHET.

Suppléants représentant leurs titulaires absents :

Michel GILLOT pour Philippe BRIAND ; Michel PADONOU pour Alain BENARD

Titulaires ayant reçu pouvoir par un autre titulaire :

Brigitte PINEAU de Bernard PLAT ; Christian GATARD de Wilfried SCHWARTZ ;
Frédéric AUGIS de Christophe BOUCHET.

Secrétaire de séance : Claude CHESNEAU

**C 20/01/07- CONVENTION PORTANT MISE A DISPOSITION D'UNE
DEPENDANCE DU DOMAINE PRIVE DE TOURS HABITAT**

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, présente le rapport suivant :

En 2013, dans le cadre de la mise en place de la première ligne de tramway, le SITCAT a déployé un système de radio numérique TETRA nécessaire au fonctionnement du réseau de transport urbain.

La ville de Tours, pour le fonctionnement de certains de ses services assurant des missions de sécurité des administrés et de son domaine public d'une part, et la Métropole, pour ses missions notamment en lien avec l'entretien des voiries d'autre part, ont équipé leurs agents de terminaux de radio en s'appuyant pour cela sur le système de numérique TETRA du réseau Fil Bleu par convention du 7 décembre 2018.

Le dispositif actuel montre des déficiences de couverture sur certains secteurs du territoire de la ville de Tours. Pour remédier à cela, et pour parfaire la mission de ces agents, la ville de Tours, la Métropole, le Syndicat des mobilités de Touraine et Keolis ont recherché un point haut sur le secteur à couvrir pour y installer une antenne radio numérique complémentaire. Suite à un audit, il a été décidé d'installer cette antenne sur un immeuble de grande hauteur appartenant à TOURS HABITAT, permettant ainsi au Syndicat de profiter de cette occasion pour renforcer son dispositif de radio existant. Cette installation nécessite de conclure une convention définissant les conditions d'occupation du patrimoine de Tours Habitat par les nouveaux équipements. La convention sera conclue entre Tours Habitat, la ville de Tours, la Métropole, le Syndicat des Mobilités de Touraine et Keolis en tant qu'exploitant. Elle n'est pas soumise à redevance mais il est précisé que la ville de Tours prendra à sa charge la consommation électrique de l'ensemble des nouveaux équipements radio numérique TETRA.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

- **APPROUVE** la convention portant mise à disposition d'une dépendance du domaine privé de Tours Habitat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention portant mise à disposition d'une dépendance du domaine privé de Tours Habitat et tout document afférent à la mise en œuvre de cette convention.

Le Comité adopte à l'unanimité

**Pour extrait conforme et
certification du caractère exécutoire,**

Le Président,



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters "FAUGIS".

Frédéric AUGIS

